

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU DIRECTEUR DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

Date / Lieu	Visioconférence le 05/12/2025
Personnes Convoquées Présentes	DAUDIN Jacques, DUBOIS Guillaume, GALLAND Emmanuel, HOYAUX Anne, LANGREE Stephan, MAUXION Philippe, TILLAY Dominique.
Personnes Convoquées / Invitées Excusées	MOREAU Nathalie.
Invités Présents	
Personnes Convoquées Non Excusées	

ORDRE DU JOUR

- I. Point sur les travaux
- II. Point Financier
- III. Point RH
- IV. Tour des commissions
- V. Questions Diverses

COMPTE RENDU

I. Point sur les travaux :

À la suite de la fuite d'eau et du suintement sur les huisseries du rez-de-chaussée, le plaquiste ne voit plus de problème d'humidité. Les isolations vont être refaites à neuf au frais du charpentier. La livraison est repoussée à fin janvier 2026.

Une journée de cohésion sera organisée à l'occasion de l'ouverture des locaux.

II. Point RH :

Les fiches de postes sont à finaliser lors des entretiens (en présentiel ou en visio-conférence) avec les salariés pour échanger sur les pourcentages.

Il y aura un audit de la CARSAT mi-février sur les fiches de poste.

Charly Imbert demande l'accord de la Ligue pour s'inscrire à la formation DE, ce qui entraînera une disponibilité moindre en raison des cours.

III. Point Financier :

- La situation financière est jugée correcte à ce stade.
- Une vigilance reste demandée pour les mois à venir.
- Les pénalités pour la non-participation à l'Assemblée Générale sont à voter au prochain CD.

IV. 3X3 :

Cet été, un accord a été passé entre la FFBB, la Mairie d'Orléans et la Ligue CVL sur la pérennisation pendant 3 ans des tournois Challenger et Women Séries. La FFBB s'est désengagée de cet accord ainsi que de la FIBA. Une réflexion est en cours pour faire uniquement le tournoi Women's Séries afin de palier à l'absence de partenariat de la FFBB.

Il faudrait former des REFS 3X3, on propose de faire une formation sur les tournois stop dans le 28.

V. Décisions :

- Une Licenciée du club d'Olivet demande à muter à St Jean le Blanc. Son père a appelé le service qualification de la FFBB. Il lui a été dit que les règlements étaient faits pour être appliqués et que la commission fédérale n'irait pas contre notre décision. La mutation a été refusée car la joueuse avait déjà joué en championnat régional avec le club d'Olivet et ne pouvait donc pas muter pour jouer dans le même championnat avec un autre club.
Vote pour le maintien de la décision : 7 voix pour.
Il faudra voir avec L. Courbé pour faire un règlement non soumis à l'interprétation.
- Le club de l'USSP fait appel de la décision du match perdu par pénalité pour avoir inscrit sur la feuille de match un joueur non-qualifié correctement. Ce joueur était déjà sur la feuille du match précédent et le contrôle n'avait pas relevé cette infraction.
Vote pour application de règlement : Pour 6 - Abstention 1
Il faudra régler en interne le problème concernant les contrôles de feuilles.
- Le club de Monts à la suite de l'arrêt maladie de son coach, B. Bourhis pour un mois et demi, a dû le remplacer par un coach n'ayant pas les diplômes nécessaires. Cela correspond à un quatrième joker au lieu de trois autorisé. Pour ce cas, la Ligue est d'accord pour annuler les jokers.



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
<https://centrevaldeloirebasketball.org>
SIRET : 30995143200041

VI. Questions Diverses :

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Dominique TILLAY

Président Ligue CVL Basketball
Basketball

Anne HOYAUX

Secrétaire Générale Ligue CVL